



Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Route de Dinan 22 350 CAULNES

tél : 02 96 83 82 53 – fax : 02 96 83 86 14

cfppa.caulnes@educagri.fr / mickael.le-poursot@educagri.fr / http://lycee.caulnes.free.fr

BREVET PROFESSIONNEL J.E.P.S. « PÊCHE DE LOISIR »

Diplôme d'Etat de niveau IV



Devenir moniteur-guide de pêche diplômé d'Etat



POUR QUI ?

- ◆ Futur moniteur guide de pêche
- ◆ Futur animateur Pêche et Environnement
- ◆ Moniteur guide de pêche et animateur pêche en activité désireux de faire reconnaître leurs compétences et compléter leur activité professionnelle
- ◆ Salarié (pour vous reconvertir)
- ◆ Demandeur d'emploi (pour suivre une formation diplômante et professionnalisante)

POURQUOI ?

- ◆ Pour vous installer en tant que moniteur-guide de pêche indépendant
- ◆ Pour devenir animateur « Pêche et Environnement » dans une structure de découverte ou promotion de « la pêche et des milieux aquatiques » ou une structure d'animation.
- ◆ Pour vous qualifier dans le métier de l'animation « Pêche et Environnement »

MODALITES DE FORMATION

- ◆ Avant l'entrée en formation, un positionnement aura lieu pour définir vos acquis (diplômes, expériences professionnelles et bénévoles)
- ◆ La validation des acquis de l'expérience est possible (à étudier selon les profils et expériences)
- ◆ Individualisation du parcours de formation
- ◆ Si vous n'obtenez pas les 10 UC à l'issue de la formation, vous conservez pendant 5 ans le bénéfice de celles qui ont été délivrées et il vous reste ce temps pour obtenir les UC manquantes
- ◆ Des modules de formation en centre, en autoformation et en stages pratiques

DUREE

Formation organisée sur **9 mois en formation par alternance**
du 17 septembre 2007 au 13 juin 2008
833 heures en centre de formation et 525 heures en entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

BP JEPS « Pêche de loisir » : 10 Unités Capitalisables dont :

9 Unités Capitalisables Nationales :

◆ *UC communes à tous les BP JEPS*

UC1 : Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

UC2 : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC3 : Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation

UC4 : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

◆ *UC communes à la spécialité « pêche de loisir »*

UC5 : Etre capable de préparer une action d'animation en utilisant une ou des activités ayant pour support un ou des milieux aquatiques donnés dans le cadre d'un projet éducatif, touristique ou social

UC6 : Etre capable d'encadrer des individus seuls ou en groupe dans le cadre d'une découverte des milieux aquatiques et d'activités de pêche

UC7 : Etre capable de mobiliser des connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles de pêche de loisir

UC8 : Etre capable de conduire une action éducative utilisant comme supports les différentes techniques de pêche à des fins de loisir et/ou de compétition

UC9 : Etre capable de maîtriser les différentes techniques de pêche adaptées au milieu et à la situation rencontrés

1 UC d'adaptation régionale à l'emploi (spécifique au CFPPA de Caulnes)

UC10 : Etre capable de conduire une action éducative sur le thème de l' « Environnement » en milieu continental ou littoral.

Notre formation contient la formation au permis bateau mer « côtier »

(prise en charge des cours, les timbres fiscaux restant à la charge du stagiaire)

CONDITIONS D'ADMISSION

- ◆ Etre âgé de plus de 18 ans
- ◆ Certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche de loisir
- ◆ Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
- ◆ Attestation de 50 m nage libre départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur délivré par une personne titulaire du BEES option « natation »
- ◆ Justifier d'un bon niveau de maîtrise d'une technique de pêche parmi la pêche au coup, au lancer ou à la mouche
- ◆ Réussir aux tests de sélection avant l'entrée en formation

REMUNERATION DE LA FORMATION

Les stagiaires peuvent bénéficier éventuellement :

- d'un plan de financement de l'entreprise pour les salariés
- d'un contrat de professionnalisation
- d'un congé individuel de formation (CIF)
- d'une prise en charge au titre du Programme Régional des Stages de la Région Bretagne

PARTENAIRES DE LA FORMATION :

Des modules de la formation auront lieu aussi à la Maison de la Pêche de Jugon-les-Lacs (22), le CEMPAMA Beg-Meil (29), l'ODYSSAUM Pont-Scorff (56)